

VINS ET LIQUEURS

LE DERNIER EFFORT DES PROHIBITIONNISTES

Les associations de tempérance vont cette semaine faire une tentative auprès du gouvernement provincial de Québec pour essayer d'obtenir une loi prohibitive en ce qui concerne les boissons alcooliques, mais il est peu probable, qu'elles réussissent dans leur démarche, car notre gouvernement n'a pas l'air de vouloir se laisser influencer par les meneurs de ce mouvement restrictif qui essayent de plus en plus de diminuer la liberté individuelle et de plier les Canadiens à une forme d'esclavage.

Il est à redouter cependant que députés de leur insuccès, les tempérants des diverses provinces du Canada aient l'intention de s'adresser au gouvernement fédéral pour demander qu'une loi défendant la fabrication de liqueurs spiritueuses au Canada et prohibant l'importation de bières, boissons et vins au pays soit édictée.

L'argument le plus puissant qui serait alors invoqué par les adhérents de la prohibition nationale serait la marche ascendante de la tempérance à travers le Canada depuis trois ans. A l'heure actuelle, la province de Québec est la seule où la prohibition n'ait pas triomphé. Les électeurs de la Colombie-Britannique viennent de se prononcer en faveur de la prohibition. Les provinces de l'Ouest canadien, Manitoba, Saskatchewan et Alberta sont sans buvettes. L'obtention de boisson y est très difficile. La prohibition existe aussi dans les provinces maritimes. Les derniers retranchements anti-prohibitionnistes de la Nouvelle-Ecosse situés dans le comté d'Halifax ont été pris d'assaut lors de la dernière session de la Législature. Québec se trouve donc la seule province de la Puissance qui émerge encore au-dessus de la vague. Encore est-il à remarquer que nombre de municipalités ont subi l'influence de la campagne prohibitionniste et se sont vues privées de buvettes et de magasins de boissons. Néanmoins, on peut dire que notre province tiendra bon et qu'elle ne se laissera pas endoctriner par les puritains atteints de philanthropomanie outrée et animés de sentiments intéressés tout autres que ceux qu'ils affichent.

D'ailleurs, tôt ou tard, il y aura une réaction certaine contre les oppresseurs qui, dans leur sotte manie de corriger l'humanité, essayent de nous imposer des règlements odieux qui mutilent la liberté individuelle et nous soumettent au joug insupportable de quelques hallucinés. Si cela continue et si on laisse faire ces êtres malfaisants qui font tout pour nous soustraire notre libre arbitre, ils se livreront bientôt à des exagérations encore plus monumentales que celles qu'ils commettent actuellement. Leurs excentricités n'auront plus de bornes. Quand ils n'auront plus à combattre l'alcool, ils s'en prendront sans doute au café parce qu'il est excitant, au tabac parce qu'ils y trouveront une source de nervosité, à l'eau même parce qu'elle contient des germes de typhoïde. Ils ne s'arrêteront plus dans cette voie et ce sera l'anarchie complète et le régime de la plus néfaste intolérance. Le pays ne sera plus habitable et notre existence sera l'objet d'une persécution continuelle.

La Province de Québec, en résistant à l'assaut des prohibitionnistes a montré qu'elle entendait faire preu-

ve d'idées larges. Nul ne saurait l'en blâmer et tout fait prévoir que son gouvernement ne se laissera pas intimider par les menaces et les influences secrètes.

Par contre on peut s'attendre à un débat sensationnel sur la question de la prohibition nationale à la prochaine session fédérale. Les prohibitionnistes vont concentrer toutes leurs forces sur cette discussion parlementaire qu'ils vont faire naître à coup sûr et pour garder leur liberté d'action, les représentants de notre province auront à lutter énergiquement. Ils auront affaire à forte partie. On dit que les associations de tempérance ont en disponibilité des ressources financières qui dépassent un million et demi de dollars. Ces fonds seront utilisés au cours de la campagne vigoureuse qui sera menée dans le but d'obtenir l'interdiction de la vente, de la fabrication et de l'importation de liqueurs spiritueuses au pays. Mais malgré ces ressources importantes, il est à penser que la province de Québec saura faire respecter ses droits de liberté et qu'elle échappera à la griffe des oppresseurs et des faux humanitaires.

LA PROHIBITION AU CANADA

L'entrée de la province d'Ontario dans la prohibition laisse Québec, la seule province du Dominion, dans laquelle il deviendra légal de vendre des liqueurs au détail. La liste suivante donne les dates auxquelles il fut ou il sera défendu par la loi de vendre des liqueurs au détail dans les différentes parties du Canada :

Ile du Prince-Edouard	1901
Saskatchewan	30 juin 1915
Manitoba	31 mai 1916
Nouvelle-Ecosse	29 juin 1916
Alberta	30 juin 1916
Ontario	16 septembre 1916
Nouveau-Brunswick	30 avril 1917
Colombie Anglaise	30 juin 1917
Territoire du Yukon	13 juillet 1917

Québec, en tant que province, n'a passé aucune loi de prohibition, mais les deux tiers de la province sont sous prohibition locale. La prohibition comprend l'interdiction de vente de toute liqueur au détail, excepté dans la Saskatchewan où il subsiste vingt magasins de liqueurs exploités par le gouvernement.

UN MARCHE D'EXPORTATION POUR L'ALE ET LA BIÈRE

Les Indes Occidentales Anglaises offrent un champ favorable aux produits des brasseurs canadiens.

A présent que la prohibition s'est abattue sur une grande partie du pays, les brasseries canadiennes se voient dans l'obligation de chercher des débouchés sur les marchés étrangers pour l'écoulement de leurs produits. Les Indes Occidentales offrent, à cet égard, un champ particulièrement favorable. Nos relations de banques avec les Indes sont excellentes et faciliteraient nos transactions avec ce riche pays. Le commerce d'exportation de la bière aux Indes n'a pour ainsi dire, jamais été pratiqué par les brasseurs canadiens,